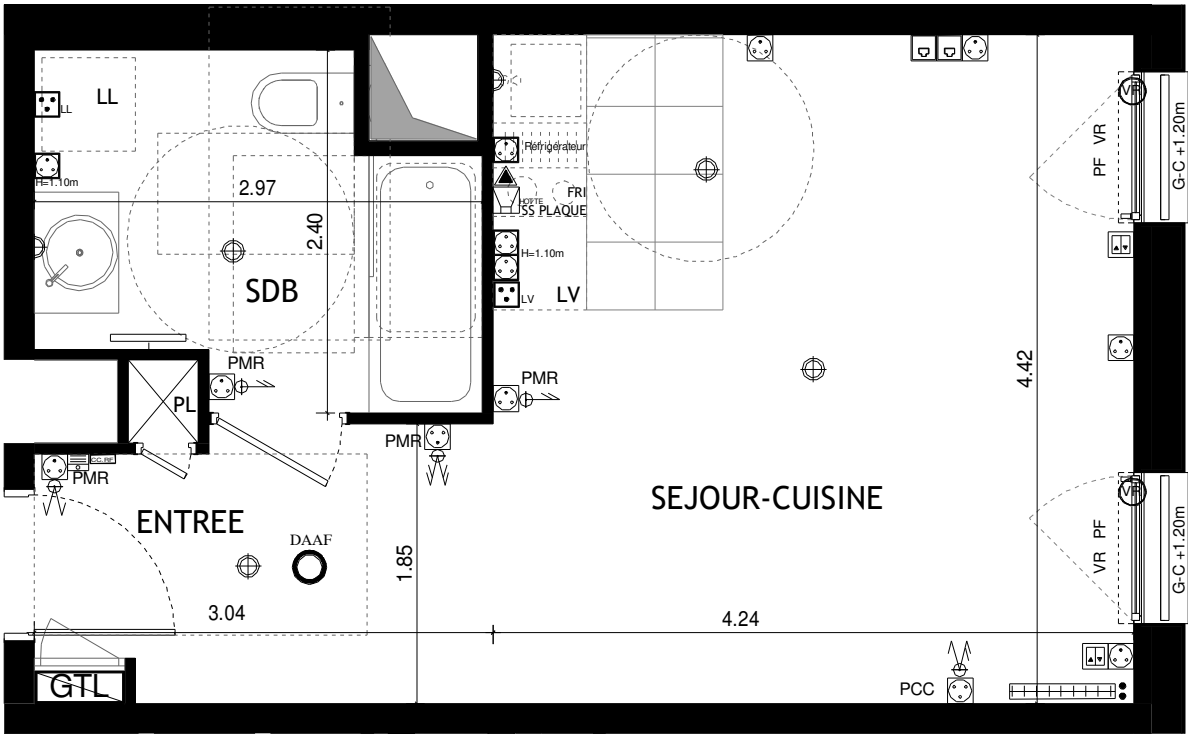


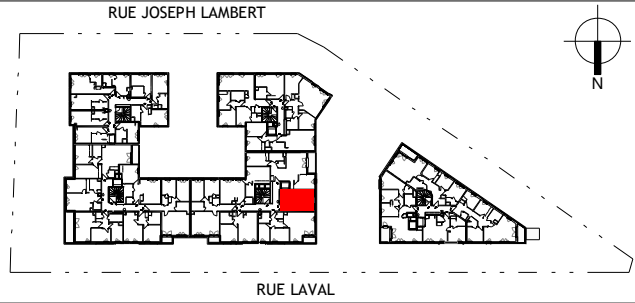
B-102



Construire l'avenir ensemble®



19-21,rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



B102

Appartement 1 pièce - R+1

ENTREE	3.84 m ²
SEJOUR-CUISINE	20.36 m ²
SDB	6.04 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 30.24 m²

LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (commandée)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées entre 0.90m et 1.30m du sol)
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		2 Paires de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Commande locale volet roulant		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.80m du sol dédiée toilettes
	Point d'éclairage avec douille DCL (plateforme)		Prise de courant 2P 10/16A-T écartée
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)		Prise de courant 2P 30A-T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet roulant		Prise de courant spéciale (ligne directe L-V, LL, FOUR)
	Gaine Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Vidéophone		Sèche serviettes
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets roulants électriques		Réseau de puçage

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique
F: fenêtre	GC: garde-corps
VR: volet roulant	PL: placard
	 : faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:

Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020

INDICE:



NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.